

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013

DATE DE CONVOCATION : 20 septembre 2013

N°2013-07-09

Conseillers en exercice : 68  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 65  
Conseillers votants : 56  
Dont pouvoirs : 2

AR PREFECTURE

016-241600501-20130926-2013S07N09-DE  
Reçu le 27/09/2013

Pour : 56  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2013 et le 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Berneuil sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Jean-Pierre BARBOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. LEGER Pascal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES: Mme BOUCHER Maryse - BARBEZIEUX : M. GUERN Joël, M. NEMIRI Brahim, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette, M. GOMES Helder, Mme SIDERATOS Claudine, M. MOALIC Bernard - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. PUAUD Gérard - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : M. SALLEE Jean-Philippe, M. VINSONNAUD Jean-Michel - BOISBRETEAU : M. TESSONNEAU Pierre - BROSSAC : M. ROUSSELLIERE Joseph, M. GOY Jean - CHALLIGNAC : M. WAYE Guy - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : M. BOUTIN Christian, M. COULOUMY Joël - CRESSAC SAINT GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAE : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. BARUSSAUD Albert - GUIZENGEARD : M. GADRAT Christian - JURIGNAC : M. COUSSY Jean-Marie - LACHAISE : M. ROUX Didier - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAGARDE SUR LE NE : M. TAPON Serge - LAMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BOBE Pierre, M. GAUNEAU Patrick - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : ARDOUIN Jean-Claude - PERIGNAC : M. MATRAT Christian, Mme CORDAILLAT Françoise - REIGNAC : M. DEAU Loïc, M. HADJ BOAZA Abdel - SAINT AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT MEDARD : Mme BOISSEAU Danièle - SAINT PALAIS DU NE : M. GERBIER Jean-Paul - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, M. PORTRAIT Bernard.

Etaient présents sans droit de vote :

DELATTE Benoit, PRISSET Christian, IMBERT Pascale, TETOIN Gaël, GARNEAU Janine, GALLAIS Denis, RAVAIL Pierre, GAILLARD Eric, BIZE Alain, FAURE Jean-Marie, ZERBIB Yves.

Etaient excusés :

M. BAUDET Pierre, M. PROVOST Jean-Jacques, M. ARSICAUD Laurent, M. CHAILLE DE NERE Jean, M. DECELLE Guy, M. VERGNION Philippe.

Pouvoirs :

M. VIGNERIE René (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GUERN Joël (Barbezieux), Mme GIRELLI-Martine (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GOMES Helder (Barbezieux).

---

**N°9 - Objet : Paiement des cachets des artistes du Concert Vivaldi « Le Magnificat » du Conservatoire communautaire (annule et remplace la délibération 2013-06-11 du 26 juin 2013)**

**Rapporteur :** le Vice-Président en charge des affaires culturelles

Monsieur le Vice-Président précise que dans le cadre de sa diffusion, le Conservatoire communautaire donne deux concerts du Magnificat d'Antonio VIVALDI :

- Samedi 23 novembre 2013 à BROSSAC
- Dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2013 à BARBEZIEUX.

Il est proposé de recruter quatre musicien(ne)s et deux solistes :

- Deux violoncellistes pour une rémunération respective nette de 350 euros comprenant les quatre répétitions et deux concerts du Magnificat ;
- Deux chanteuses solistes ou chanteurs solistes, pour une rémunération respective nette de 350 euros comprenant les quatre répétitions et deux concerts du Magnificat ;
- Deux violonistes-Altistes pour une rémunération nette de 300 euros l'un(e) comprenant trois des quatre répétitions et deux concerts du Magnificat, 350 euros l'autre, comprenant les quatre répétitions et deux concerts du Magnificat.

Les cachets des artistes participant au Concert « Magnificat » de VIVALDI seront versés à l'issue des deux représentations (23/11/13 et 1/12/13) soit après le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Mme PICHON Pascale qui a participé, en qualité de violoncelliste au Concert des trente ans de la Chorale qui s'est tenu le dimanche 7 avril 2013 à 16h à l'Eglise de Barbezieux percevra un cachet de 200 €.

Enfin, la présente délibération annule et remplace la précédente délibération N° 2013-06-11 en date du 26/6/2013.

**Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Décide du versement des six cachets dans les conditions évoquées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : 27 septembre 2013  
 Publié ou notifié le : 30 septembre 2013  
 Touvérac, le ..... 30 septembre 2013 .....

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 27 septembre 2013  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.

